

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE30

présenté par
Mme Battistel, rapporteure

ARTICLE 5

I. – Supprimer l’alinéa 10.

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la première phrase de l’alinéa 11 :

« Si la cour décide que la procédure est irrégulière, elle adresse une injonction...*(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.